

ETE 2025

XONRUPT LONGEMER – Vosges
12/16 ans

SEJOUR MULTI-ACTIVITES DECOUVERTE
« Les Vosges sous Tentes »
Réf. 057 009 001

VPT « Grand Est »
AGREMENTS
UFOVAL : Ministère Jeunesse et Sports
CGOL/LFEEP : AG.075.95.0063 – CGOL : Utilité publique – décret du 31.05.1930



Camping Domaine de Longemer
88400 XONRUPT-LONGEMER

RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers inscrits en RENDEZ-VOUS SUR PLACE sont attendus

- ⇒ Le 1^{er} jour vers 17 heures, et seront repris
- ⇒ Le dernier jour vers 13 heures

TRANSPORT

En car ou en train selon effectifs au départ de LORRAINE : Epinal, Metz, Nancy. ALSACE : Colmar, Mulhouse, Strasbourg. CHAMPAGNE ARDENNE : Châlons-en-Champagne, Charleville, Reims, Saint-Dizier, Vitry le François, Troyes. BOURGOGNE : Dijon, Besançon et PARIS.

PREMIER ET DERNIER REPAS SERVIS

Premier repas servi : dîner du 1^{er} jour

Dernier repas servi : petit déjeuner ou déjeuner (panier repas) du dernier jour.

SITE

- Situation géographique

Au pied du Col de la Schlucht et de la Route des Crêtes, au cœur de la Vallée des Lacs (Retournemer, Longemer et Gérardmer), le centre est implanté à 4 km de GERARDMER, et à environ 150 km de METZ et 400 km de PARIS.

- Cadre de vie

Proche du village, le CAMPING est situé dans un cadre montagneux et au bord du lac de Xonrupt Longemer. Le groupe aura ses emplacements réservés lui permettant d'avoir une complète autonomie de fonctionnement.

L'hébergement se fera sous tentes de 2 personnes de type igloo durant toute la durée du séjour. La vie quotidienne mettra en avant les aspects de vie en collectivité dans le cadre particulier qu'est celui du camping.

Les échanges des adolescents avec leur environnement proche seront favorisés afin de donner une dynamique unique au séjour.

ACTIVITES

Séjour alternant entre un cocktail dynamique et la découverte de la montagne.

Activités nautiques : canoë-kayak ou voile sur Optimist sur la base nautique du lac de Gérardmer. Escalade : initiation puis perfectionnement pour les accros de la grimpe. L'activité se déroule sur rochers ou sur le mur artificiel de la station. Randonnées : randonnées pédestres dans la vallée des Lacs et sur les Hautes Chaumes. Initiation à l'orientation dans la montagne des Vosges. Tir à l'arc : 1 séance. VTT : 3 séances.

Activités complémentaires : Baignade au lac, visites et sorties à la station, animations de soirées, initiation à l'astronomie...

Pour compléter ces découvertes, des activités seront proposées aux participants : baignade au lac de Longemer ou de Gérardmer, piscine, thèque, football, tennis, badminton. Initiation à l'astronomie. Activités manuelles, d'expression, jeux, jeux de société, animations en soirée, atelier danse au sein de la colo.

ORGANISATION DU SEJOUR

Les animateurs favoriseront pour chaque enfant : la prise de responsabilités, l'autonomie, et la découverte du milieu naturel et des traditions locales de manière ludique. Ils organiseront la vie quotidienne afin de respecter le rythme et les besoins de chaque enfant (sommeil - alimentation – hygiène).

L'équipe d'animation sera ouverte à toute proposition et aidera à faire vivre aux jeunes une expérience de vie collective riche, avec le souci permanent de la sécurité.

Les activités seront autant d'occasions de prise d'initiative. Des possibilités de « quartier libre » seront offertes, mais dans des conditions précises et définies en commun que chacun s'engagera à respecter : cadre géographique, fréquence, durée, mesures de sécurité.

Nous pensons qu'il est indispensable que chacun prenne en charge les différents aspects de la vie collective dans le respect du matériel et des personnes.

Attention ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre-eux, ou encore, qui ne respecterait ni les règles, ni les biens matériels de l'association, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

Ceci dit, nous sommes convaincus que chaque jeune a le désir de réussir ses vacances. En ce qui nous concerne, nous mettrons tout en œuvre pour l'aider à y parvenir...

FORMALITES OBLIGATOIRES

Pass nautique

POUR AVOIR DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT

Nous mettons en place un blog : www.ondonnedesnouvelles.com

1. Etape 1 : Il vous faudra dans un premier temps créer un compte :
 - identifiant ou nom d'utilisateur : votre adresse mail
 - mot de passe : de votre choix
2. Etape 2 :
 - cliquez sur accéder au journal de votre enfant
 - code à renseigner : il vous sera confirmé sur la convocation départ

PREPARER LE SEJOUR

- **Trousseau : IMPORTANT** : tout le linge doit être marqué au nom de l'enfant (marqueur indélébile ou bande cousue). Merci d'éviter les vêtements de valeur. Le jeune a la responsabilité de son trousseau, et aucun contrôle n'est effectué. Nous insistons particulièrement sur la nécessité de prévoir pour la baignade et la protection du soleil : crème, casquette et après-soleil.
- **Argent de poche** : à discrétion de la famille. Les jeunes ne manquent de rien au centre, il n'est donc pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent. Néanmoins une base maximale de 10 euros par semaine semble correcte. Le montant donné à l'enfant sera contrôlé au moment du départ et l'équipe pourra prendre en charge, avec l'enfant, la gestion de cet argent.

- Santé : la fiche de renseignements médicaux et individuels est obligatoire et doit être complétée avec précision. N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles. L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous. Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé
- pour que le jeune puisse poursuivre son traitement. Fournir impérativement l'attestation de sécurité sociale ou de la CMU.
- Utilisation du téléphone mobile : l'usage abusif du portable peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons donc aux jeunes de ne pas en emporter pendant leur séjour.
- Objet de valeur : le centre ne peut être tenu pour responsable de la disparition d'objets personnels non indispensables : vêtements de marque, bijoux, appareils électroniques, téléphones

ASSURANCE

Toute disparition ou détérioration d'objets devra impérativement être signalée au directeur (-trice) dès que vous vous en apercevrez et en tout état de cause, avant la fin du séjour car l'assurance ne pourra plus intervenir après la fin du séjour.

Attention, les pertes, dégradations et vols d'objets (type appareils électroniques, téléphones mobiles, bijoux, espèces...) ne sont pas garantis par l'assurance.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

DOCUMENTS A FOURNIR

A compléter/télécharger dans votre espace client :

- La fiche de renseignements médicaux et individuels
- La copie des vaccins
- La photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM
- Le pass nautique

A remettre au départ

- Une enveloppe argent de poche
- Toute correspondance utile au directeur

A mettre dans la valise

- La fiche de trousseau

L'ABSENCE DE L'UN DE CES DOCUMENTS NOUS VERRA DANS L'OBLIGATION DE REFUSER LE DEPART DU JEUNE